

**VILLE**  
**DE**  
**MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU TRENTE-ET-UN JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

**Étaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoints au Maire.  
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Nadège DRISSI, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents et excusés** : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Monsieur Romuald DUDA, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

**Absents ayant donné pouvoir** :  
Madame Michelle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Nadège DRISSI.  
Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hervé BOURGUIGNON

=====

**POINT 2023-03-Subvention USEP au titre des exercices 2020 et 2021**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

L'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (U.S.E.P.) de Montigny-lès-Metz sollicite l'attribution d'une subvention permettant de couvrir les dépenses relatives à l'organisation des épreuves sportives pour les classes maternelles et primaires Moulinoises pour les années scolaires 2020 et 2021.

Cette subvention permet aux enfants scolarisés à Moulins de participer à différentes manifestations (courses d'orientations, sensibilisation aux dangers domestiques, rencontres sportives : volley, badminton...). Le montant sollicité par l'USEP est de 72,00 € pour 24 participations (recensement en décembre 2022) soit 3,00 € par élève.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder une subvention de 72,00 € à l'U.S.E.P. de Montigny-lès-Metz pour les enfants des classes maternelles et primaires de Moulins-lès-Metz au titre des frais liés aux actions menées en 2020 et 2021.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :  
25/01/2023

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Les crédits seront prévus au Budget primitif 2023.

**Approuvé à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230131-2023-03-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 31/01/2023

Le secrétaire de séance,  
Annick CAULIER



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.